

VILLE DE  
SAINT MÉDARD  
EN JALLES



## Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

de la commune de Saint-Médard-en-Jalles

### VERSEMENT DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE À L'ASSOCIATION "LA DIAGONALE DES RÊVES". DÉCISION

#### Séance du 16 décembre 2020

L'an deux mille vingt , le seize décembre à 18:30.

Le conseil municipal de la commune de Saint-Médard-en-Jalles, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances **sous la présidence de Monsieur Stéphane Delpeyrat, maire.**

#### Présents :

M Delpeyrat, M Trichard, Mme Bru, M Cristofoli, Mme Marenzoni, M Cases, Mme Guérin, M Apoux, Mme Canouet, M Royer, Mme Pouban, M Joussaume, Mme Fize, M Capouillez, Mme Feytout-Perez, Mme Rigaud, Mme Damisa, M Tartary, M Claverie, Mme Durand, M Roscop, Mme Berbis, M Mallein, Mme Pomi, M Morisset, M Croizet, Mme Laplace, Mme Martin, M Grémy, Mme Ersin, M Mangon, Mme Vaccaro, Mme Courrèges, M Augé, Mme Picard, M Acquaviva, Mme Branas, M Hélaudais

#### Absent(s) ayant donné(s) leur pouvoir :

M Bessière à M Hélaudais

#### Secrétaire de séance : M Jean-Luc Trichard.

La séance est ouverte,

Délibération du : 16 décembre 2020  
Rendue exécutoire le : 21 décembre 2020  
Publiée le : 21 décembre 2020

Signé : Le maire Stéphane Delpeyrat

# Délibération du conseil municipal

Séance du 16 décembre 2020

## VERSEMENT DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE À L'ASSOCIATION "LA DIAGONALE DES RÊVES". DÉCISION

Mme Karine Guérin, Adjointe au Maire déléguée Vie associative, jeunesse et sport, présente le rapport suivant.

La commune va accueillir le 21 mars ou le 22 mars 2021, une étape de 8ème édition de la course « Diagonale des rêves ».

Cette association girondine organise chaque année une course à pieds autour de la métropole bordelaise afin de soutenir les actions de l'association « Aladin », qui réalise les rêves des enfants hospitalisés et améliore leur quotidien.

Pour la première fois depuis 2011, les organisateurs souhaitent passer par la commune en faisant étape à l'Hôtel-de-Ville.

Le succès financier de cette action repose sur les dons des participants mais également des communes qui accueillent des étapes de cette course.

Il vous est proposé de verser une subvention exceptionnelle d'un montant 300 €.

Dans ces conditions,

### Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**Décide** de verser une subvention exceptionnelle de 300 € à l'association « La Diagonale des rêves ».

**Impute** la dépense au compte 6745 du budget principal.

Les conclusions mises aux voix sont adoptées à **L'UNANIMITE**.

Fait et délibéré à Saint-Médard-en-Jalles

le 16 décembre 2020

pour expédition conforme

Le maire,



Stéphane Delpeyrat



- HELIOS : comptabilité publique
- ACTES : contrôle de légalité

## BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

**Collectivité : VILLE SAINT MEDARD EN JALLES (33)**

**Utilisateur : Desrosier Céline**

### Paramètre de la transaction :

Type de transaction :	Transmission d'actes
Nature de l'acte :	Délibérations
Numéro de l'acte :	DG20_175
Date de la décision :	2020-12-16 00:00:00+01
Objet :	VERSEMENT DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE À L'ASSOCIATION "LA DIAGONALE DES RÊVES". DÉCISION
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	7.5.2 - accordées aux associations
Identifiant unique :	033-213304496-20201216-DG20_175-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

### Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
Nom métier :		
033-213304496-20201216-DG20_175-DE-1-1_0.xml	text/xml	952
Nom original :		
DG20_175.pdf	application/pdf	474665
Nom métier :		
99_DE-033-213304496-20201216-DG20_175-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	474665

### Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	21 décembre 2020 à 10h55min24s	Dépôt initial
En attente de transmission	21 décembre 2020 à 10h55min25s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	21 décembre 2020 à 10h56min00s	Transmis au MI
Acquittement reçu	21 décembre 2020 à 10h56min12s	Reçu par le MI le 2020-12-21